

**Dahir portant promulgation de la loi
n° 11-20 portant approbation de l'Accord
de coopération commerciale,
économique, technique, scientifique et
culturelle entre le gouvernement du
Royaume du Maroc et le gouvernement
du Turkménistan, fait à Achgabat
le 23 septembre 2019**

**Dahir n° 1-20-94 du 16 joumada I 1442
(31 décembre 2020) portant promulgation de
la loi n° 11-20 portant approbation de
l'Accord de coopération commerciale,
économique, technique, scientifique et
culturelle entre le gouvernement du
Royaume du Maroc et le gouvernement du
Turkménistan, fait à Achgabat le 23
septembre 2019¹.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (2ème alinéa),

A DECIDE CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du
présent dahir, la loi n° 11-20 portant approbation de l'Accord de
coopération commerciale, économique, technique, scientifique et
culturelle entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le
gouvernement du Turkménistan, fait à Achgabat le 23 septembre 2019,
telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des
conseillers.

¹ - Bulletin Officiel n° 6958 du 21 joumada II 1442 (4 -2- 2021), p 312.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6953
du 4 joumada II 1442 (18 janvier 2021).

Fait à Fès, le 16 jourmada I 1442 (31 décembre 2020).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

Loi n° 11-20 portant approbation de l'Accord de coopération commerciale, économique, technique, scientifique et culturelle entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Turkménistan, fait à Achgabat le 23 septembre 2019

Article unique

Est approuvé l'Accord de coopération commerciale, économique, technique, scientifique et culturelle entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Turkménistan, fait à Achgabat le 23 septembre 2019.